

CR du comité de suivi de l'évolution de l'organisation des rédactions

Lundi 27 avril 2026

Présents :

Pour la direction : Valerie Filain, Guilhem Fraissinet, Vanessa Pilogène et Régis Morel

Pour les OS : Fabien Passinay (CFDT), Cécile Thomas (invitée), Gislain Hoarau (FO) et Lise Hourdel (FO)

La direction s'excuse pour le report de la date de mise en œuvre de la nouvelle organisation fixée au lundi 20 avril, compte tenu d'un timing trop serré pour la présentation du dispositif aux salariés de la rédaction, et des TDS.

Objectif de la nouvelle organisation : fluidifier les chaînes de fabrication sur tous les supports, et « régler une bonne fois pour toutes l'absence, ou le peu de présence, de l'encadrement en radio et au web ». La direction souhaite sortir de cette situation au plus vite, avec un encadrant dédié à ces supports.

A été présentée aux membres présents à ce comité la transposition de la nouvelle organisation sur les TDS. (CF tableaux en annexe)

5^{ème} poste de RE vacant

4 Responsables d'Édition sont positionnés dans la nouvelle organisation, un 5^{ème} est en cours de recrutement. Il devra apparaître sur les TDS, conformément à la nouvelle organisation.

Le travail d'identification des candidatures (près de 70) a débuté, la direction veut aller vite tout en respectant les délais administratifs. Si les entretiens seront à nouveau menés, des profils ont toutefois pu être identifiés lors des dernières procédures de recrutement.

Gestion des remplacements / Détachements

Des détachements ont été décidés pour combler les absences (RE et RC).

Remarque a été faite que les détachements sont bien souvent faits avec des personnels de la radio, demande est donc formulée de remplacer ces effectifs pour garantir le bon fonctionnement de ce média.

La Direction répond que si le besoin existe, des solutions seront apportées dans la mesure du possible. Elle souligne que la difficulté réside notamment dans le fait de faire passer des personnes en radio ou au web.

Adaptations à venir de l'organisation

Le DCI indique que très rapidement la nouvelle organisation pourra être adaptée en fonction des constats qui seront faits, comme pour la présence d'un RE et d'un RC de 7h à 21h au web et à la radio. Ces adaptations devraient permettre de retrouver de la marge de manœuvre vis-à-vis de la planification des RE et des RC.

Constitution de viviers

Le DCI explique qu'un travail d'identification des profils pour effectuer les détachements est en cours, traduisant le travail d'anticipation qui est mené. Il n'y a pas de vivier constitué à ce jour, « on en est à la première étape, en testant des gens, avec des retours du terrain ».

Question posée : « Ne faut-il pas un vivier constitué pour commencer à mettre en œuvre la réforme ? »

Réponse du DCI : « On a largement les moyens de commencer avec l'effectif et les compétences existantes. »

Pour la direction, les viviers sont l'occasion de savoir si les volontés correspondent à la réalité, sur les missions des postes concernés. Elle exprime sa volonté d'avancer progressivement vers un dispositif totalement opérationnel.

Le DCI indique qu'un vivier de présentateurs sera également constitué.

Besoin de formation des RC sur le web

Quand cela est nécessaire, un accompagnement sera proposé pour permettre la montée en compétences des profils identifiés, particulièrement pour le web, indique le DCI.

La direction précise qu'un état des lieux a été fait auprès des RC pour le web et le numérique, des réflexions sont engagées sur les formations et le cursus managérial encore incomplet. Des formations sont en effet identifiées, certaines planifiées et une réflexion est engagée sur des immersions au web.

La direction propose de faire un point au prochain comité de suivi sur les paliers déjà franchis dans la mise en œuvre de la réforme. Elle se satisfait des profils des derniers castings RE.

La question de la réorganisation spatiale devra aussi être abordée dans une prochaine réunion du comité de suivi. Une demande insistante a notamment été faite pour que la présentation radio dispose d'une salle à part, précise un des représentants du personnel présent.

Transversalité de l'information

Il a été fait remarquer que bien souvent les RC manquent de repères quant à l'application de la réforme, notamment sur la transversalité de l'information entre les différents médias. Ont-ils eu des feuilles de route ? La conduite radio a aussi été évoquée, et rappel a été fait qu'un mode d'emploi de la conduite a été mis à jour (et transmis aux salariés en décembre 2024).

Le détachement d'un RC spécifique à la radio ne semble pas apporter tous les effets espérés.

Le DCI reconnaît que l'organisation actuelle ne fonctionne pas sur l'édition. Il estime qu'il est urgent de déployer la nouvelle organisation. Un RE et un RC seront présents pour le web et la radio de 7h à 21h, et la conduite radio sera assurée par un RE. Ils devront prendre des décisions éditoriales. La nouvelle organisation prévoit d'assurer une continuité éditoriale.

Les représentants du personnel font remarquer qu'il ne faut pas confondre la responsabilité des RE et des RC, les RE n'étant pas des Rédacteurs en Chefs Adjoints.

Le RE peut prendre des décisions éditoriales et le cas échéant contacter un RC, répond le DCI.

Le DCI s'engage à « prendre le temps d'écrire les procédures » (conduite, etc.).

La direction insiste : être RC, c'est avoir le sens des responsabilités et rester dans le cadre des notifications budgétaires. Il faut mettre les gens face à leurs responsabilités.

Calendrier de déploiement de la nouvelle organisation

Le DCI estime que des phases transitoires sont obligatoires. Longtemps l'entreprise a eu un fonctionnement tv et radio, il faut du temps pour changer les usages. Il précise qu'il y aura un temps de pédagogie, avec notamment la mise en place de doublures.

Le DCI détaille le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle organisation :

Lundi 27 avril matin, présentation au comité de suivi, constitué des représentants du personnel.

Lundi 27 avril après-midi, présentation aux RC et RE

Jeudi 30 avril, présentation au CSE

Puis (date non-définie), réunion d'information de la rédaction.

Le 4 ou 11 mai, mise en œuvre de la nouvelle organisation

La prochaine réunion du comité de suivi est prévue autour du 1^{er} juin, compte tenu de la date de mise en œuvre de la nouvelle organisation fixée le plus probablement au 11 mai. La direction propose ensuite le passage à des réunions trimestrielles du comité de suivi de l'évolution de l'organisation des rédactions.